

SCoT de Gascogne : les nouveaux élus entrent en lice



SCoT de Gascogne : les nouveaux élus entrent en lice

Le nouveau Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) [1] de Gascogne sera installé **le mardi 22 septembre 2020, à 18 h**, salle des Cordeliers - 3 rue Camille Desmoulins -, à Auch [2].

En conséquence des dernières élections locales, les 13 intercommunalités membres du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne ont désigné, pour les six ans à venir, leurs représentants au Comité syndical.

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat mixte, mais aussi un lieu d'échanges pour dessiner l'avenir de 397 communes. Il réunit 54 élus (27 titulaires et 27 suppléants), issus de chaque intercommunalité, membres en fonction de la population intercommunale.

À l'occasion de cette première séance, les élus auront entre autres à élire le Président du Syndicat mixte, définir le nombre de vice-présidents et des autres membres, désigner les membres du bureau et déléguer certains pouvoirs.

L'ordre du jour détaillé sera le suivant :

- Élection du président du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne
- Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau syndical
- Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau syndical
- Lecture de la charte de l'élu local
- Délégations du comité syndical au président
- Questions diverses : Désignation des représentants dans les différentes instances

Le Syndicat mixte pilote le Schéma de cohérence territoriale. Ce dernier est un outil stratégique d'aménagement pour les territoires qui fixe le cadre et articule, pour vingt ans, toutes les politiques publiques (habitat, économie, aménagement commercial, équipements, mobilité, environnement, ...) du territoire afin de répondre aux besoins de la population. Il est un élément pivot entre l'échelle régionale et l'échelle locale.

[1] : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Plus de détails, sur un SCoT pour quoi faire ? ou toutes autres questions dont vous souhaiteriez avoir la réponse à ce sujet, en cliquant [ICI](#). Connaître le SCoT de Gascogne en allant sur son site.

[2] : Compte tenu de la situation sanitaire, toute personne, hors délégués du comité syndical, souhaitant assister au Comité syndical doit s'inscrire au préalable au **05.62.59.79.70**

